

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

**Du lundi 18 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 18 septembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Patrick BREYER à André NOIROT, Damien CORNU à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Patrick BREYER, Damien CORNU

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :**

**2023/DEC/57 du 29 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 95 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 20 000.00 €.

**2023/DEC/58 du 30 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 4 rue du Breuil à Bourbonne les Bains pour un montant de 48 500.00 €.

**2023/DEC/59 du 30 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 7 rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 47 500.00 €.

**2023/DEC/60 du 30 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 5 rue des Bains à Bourbonne les Bains pour un montant de 225 000.00 €.

**2023/DEC/61 du 30 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 28 Avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains pour un montant de 79 000.00 €.

**2023/DEC/62 du 30 juin 2023** : Droit de préemption urbain au 9 ruelle Saint Barbe à Bourbonne les Bains pour un montant de 50 000.00 €.

**2023/DEC/63 du 05 juillet 2023** : Avenant n°1 au bail avec Monsieur Vincent GANNÉ pour la location de parcelles communales type « Jardins Ouvriers » au bas de Montletang à Bourbonne les Bains.

**2023/DEC/64 du 06 juillet 2023** : Demande d'une subvention auprès de la DRAC du Grand Est concernant une aide à l'emploi qualifié pour le Musée de Bourbonne les Bains.

**2023/DEC/65 du 17 juillet 2023** : Acquisition de deux œuvres d'art par la Commune de Bourbonne les Bains - Demande de subvention.

**2023/DEC/66 du 19 juillet 2023** : Modification de la décision n°2022/DEC/57 du 24 juin 2022 pour la campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de Bourbonne les Bains.

**2023/DEC/67 du 20 juillet 2023** : Erreur matérielle.

**2023/DEC/68 du 20 juillet 2023** : Droit de préemption urbain au 62 rue Walferdin à Bourbonne les Bains pour un montant de 16 000.00 €.

**2023/DEC/69 du 20 juillet 2023** : Droit de préemption urbain au 3 Impasse Mennesson à Bourbonne les Bains pour un montant de 16 000.00 €.

**2023/DEC/70 du 21 juillet 2023** : Erreur Matérielle.

**2023/DEC/71 du 21 juillet 2023** : Droit de préemption urbain au 36 et 94 rue Vellone à Bourbonne les Bains pour un montant de 70 000.00 €.

**2023/DEC/72 du 25 juillet 2023** : Droit de préemption urbain au 1 Place de Verdun à Bourbonne les Bains pour un montant de 180 000.00 €.

**2023/DEC/73 du 25 juillet 2023** : Modification de la décision n°2023/DEC/19 du 7 mars 2023 relative aux demandes de subvention pour les travaux d'aménagement de la rue d'en Bas à Villars Saint Marcellin - Annule et remplace la décision n°2023/DEC/70.

**2023/DEC/74 du 17 août 2023** : Attribution du marché pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation d'Eau Potable - Désignation du bureau d'études.

**2023/DEC/75 du 17 août 2023** : Attribution du marché de travaux d'aménagement de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin, Commune Associée à Bourbonne les Bains.

**2023/DEC/76 du 24 août 2023** : Droit de préemption urbain au 63 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains pour un montant pour un montant de 45 000.00 €.

**2023/DEC/77 du 24 août 2023** : Droit de préemption au 37 bis Avenue de la Gare - lots 8 et 9 à Bourbonne les Bains pour un montant de 25 000.00 €.

**2023/DEC/78 du 24 août 2023** : Droit de préemption urbain au 11 rue du Val de Borne à Bourbonne les Bains pour un montant de 239 000.00 €.

**2023/DEC/79 du 25 août 2023** : Droit de préemption urbain aux lieudits « Côte Geoffroy » et « Coteau de la Rochotte » à Bourbonne les Bains pour un montant de 98 000.00 €.

**2023/DEC/80 du 12 septembre 2023** : Droit de préemption urbain au 19 rue du Général Maistre à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €

**2023/DEC/81 du 12 septembre 2023** : Droit de préemption urbain au 12 petite rue des Bains à Bourbonne les Bains pour un montant de 120 000.00 €.

### **DELIBERATION N°DEL-2023- 64 : Décision modificative n°3 au Budget Principal au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°3 au Budget Principal au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### **DELIBERATION N°DEL-2023- 65 : Décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### **DELIBERATION N°DEL-2023- 66 : Décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

### **DELIBERATION N°DEL-2023- 67 : Occupation du domaine public communal 2024-2026 - Redevance relative à l'usage d'un point de vente-buvette au Parc Animalier de la Bannie à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public communal concernant le point de vente – buvette du parc animalier à 700.00 €,
- De fixer la durée de l'occupation du domaine public pour le point de vente-buvette du parc animalier à 3 années soit 2024 à 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un avis d'appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un occupant pour l'exploitation du point de vente-buvette,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec le potentiel futur occupant,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Le point n°5 « Approbation d'un avenant n°2 de prolongation concernant le contrat de Délégation de Service Public (DSP) du Golf Miniature de Bourbonne les Bains » est retiré de l'ordre du jour.*

**DELIBERATION N°DEL-2023- 68 : Cession d'une bande de terrain prise sur la parcelle 215 ZE 64 - Rue de la Mairie à Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée 215 ZE 64 jouxtant la parcelle cadastrée 215 ZE 65 au profit de Monsieur Jean-Claude LUDWIG, au prix de 5.00 € le m<sup>2</sup>. Un document d'arpentage déterminera la surface exacte cédée.
- De dire que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
- De dire que le notaire sera celui de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 69 : Cession d'un immeuble (partie de la parcelle cadastrée section AD 269) – Rue du Souvenir Français à Bourbonne les Bains**

Après discussion et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix de vente de la partie de la parcelle cadastrée AD 269 au profit de Monsieur Jacques MICHAUD et Monsieur Yves PERRIN à 44 550.00 €.

Ce prix est calculé en appliquant une marge d'appréciation de 10 %.

En effet, à l'origine ce bâtiment avait été réhabilité afin d'y installer une usine. Ce projet ne s'est pas concrétisé. De ce fait, la commune n'a pas l'utilité de ce bâtiment qui se dégrade (fuites et infiltrations par le toit).

- D'autoriser la cession de ladite parcelle au prix de 44 550.00 €,

Les limites de la cession sont l'ancien local d'usine d'eau. Un document d'arpentage déterminera la surface exacte cédée.

- De dire que tous les frais liés à cette cession sont à la charge des acquéreurs,
- De dire que le notaire sera celui des acquéreurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 70 : Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux adolescents un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques le vote, le débat contradictoire, les élections, etc.) mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 71 : Effacement de dettes (dossier n°000423003089) suite à la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne – Budget Annexe de l'Eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter l'effacement des dettes du dossier n°000423003089.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 72 : Effacement de dettes (dossier n°000123020140) suite à la Commission de Surendettement des Particuliers de la Haute-Marne – Budget Annexe de l'Eau**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter l'effacement des dettes du dossier n°000123020140.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 73 : Approbation d'un chèque cadeau d'un montant de 30 euros pour une adhésion à une association sportive, dans le cadre de la fête des écoles, au titre de l'année 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la prise en charge du règlement du chèque cadeau pour un montant de 30.00 € par la Commune de Bourbonne les Bains à l'encontre de l'association « Union Sportive Bourbonnaise ».

**DELIBERATION N°DEL-2023- 74 : Modification de la délibération n° DEL-2022-43 relative à l'approbation d'un échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une micro-station d'assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'échange de terrain présenté ci-dessous :

- Monsieur Hervé SIMON céderait à la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Gernot) la parcelle nouvellement cadastrée 215 ZE 28, d'une contenance de 153 m<sup>2</sup> lieudit « Les Bouvrots »,
- En échange la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée de Genrupt) céderait à Monsieur Hervé SIMON la parcelle cadastrée 215 ZA 37, d'une contenance de 51 ares 70, cadastrée lieudit « Combrechillon »,
- La commune prendra à sa charge les frais d'acte d'échange,
- Le notaire sera celui de la commune, à savoir, Maître Nathalie KOCH.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 75 : Approbation de la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relatives aux installations de chauffage**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les dispositions de la convention de groupement de commande, conclue avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire, pour recruter un bureau d'études aux fins de conclure un nouveau contrat d'AMO,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 76 : Approbation d'un remboursement de consommation d'eau potable indûment facturée à un administré de la Commune de Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement, par le biais d'un mandat, de la consommation indûment facturée à l'abonné d'un montant de 85.44 €.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 77 : Modification de la délibération n° DEL-2023- 55 - Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'un City Park sur la Commune de Bourbonne les Bains**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier la délibération n° DEL-2023-55 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 en y incluant, dans le projet du City-Park, la réhabilitation du Golf Miniature. Le lancement de la maîtrise d'œuvre concernera donc la création du City-Park et la réhabilitation du Golf Miniature.

**DELIBERATION N°DEL-2023- 78 : Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs, jointe en annexe à la délibération, comme présentée ci-dessus.

*Séance ouverte à 20h30*

*Séance levée à 21h35*

*Extrait affiché le 22 septembre 2023*

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 21 septembre 2023

Le Maire,  
  
Monsieur André NOIROT

La Secrétaire,

  
Madame Amélie MOLTER